



## Victime de harcèlement sexuel

Par **mariefrance59200**, le **07/01/2017** à **16:22**

Bonjour,

J'ai été victime de harcèlement sexuel au sein de la Mairie où je travaille depuis 2001. Je parle car cela fait maintenant 10 ans et cela me bouffe toujours, je prends des médicaments, j'ai des migraines, des troubles du sommeil et de l'alimentation (15 kg en plus), des crises d'angoisse et je vais aller voir mon 5ème psychologue.

En 2004, j'ai intégré le service animation où j'ai découvert un collègue fort sympathique qui est devenu un confident, j'ai cru que c'était mon ami, je me suis donc confiée sans crainte, mon mari m'a quittée fin 2005, je me suis retrouvée seule avec mes enfants et j'ai fait une dépression.

Mon collègue est alors devenu mon supérieur hiérarchique. Cela a commencé par de gentils compliments « tu es si jolie, ton mari est fou de te quitter », « Quand on est ensemble, j'aime que les gens pensent que tu es ma femme » « moi si j'avais une femme comme toi, je serais aux petits soins... » Ces remarques m'ont vite mise mal à l'aise et je le lui ai dit mais au lieu de se calmer il m'a écrit ( non je n'ai pas gardé les mails, j'avais trop peur que quelqu'un lise toutes les cochonneries qu'il écrivait) puis il y a eu une main qui va bizarrement vous effleurer, puis la main sous la jupe, un baiser volé, puis 2..., des propositions indécentes en pagaille auxquelles j'ai sans cesse répondu par la négative et qui finissent par user tant physiquement que psychologiquement !

J'ai enduré sans rien dire à personne, me demandant pourquoi mes 2 autres collègues ne voyaient rien ?

Puis il est venu chez moi un mardi soir quand mes enfants étaient chez leur père (le mardi puisque le père de mes enfants est enseignant et les gardait le mercredi quand moi, je travaillais) puis un deuxième mardi puis un troisième et puis un soir pour qu'il me fiche enfin la paix, j'ai ouvert ma porte, j'étais usée de me battre contre lui au boulot puis même chez moi, je n'avais plus envie de me battre, j'étais fatiguée, seule et sous médicaments.

Lors d'une manifestation que j'organisais pour la ville, un homme m'a abordée et mon chef m'a enfin laissée tranquille quelques jours mais quand il a su que j'étais seule, il a recommencé son manège et là sous un coup de colère ce matin là, j'ai écrit au DGS afin de lui demander un changement de service,

Le DGS m'a répondu de prendre contact avec son secrétariat afin de prendre RDV. Le lendemain matin, il m'a reçue en Mairie et m'a dit « nous savons tous les 2 que vous ne demandez pas un changement car vous en avez assez de l'animation mais nous n'en parlerons pas", je vous change de service.

En 2012, j'ai refait ma vie et j'ai eu un troisième enfant, j'ai pris un congé parental et au bout de 3 ans, le DGS ayant été licencié, on a voulu me mettre dans le même bâtiment que mon

harceleur, prise de panique, j'ai donc écrit à la nouvelle DRH qui n'a pas voulu entendre la gravité du harcèlement, j'ai donc expliqué plus en détails ce que j'avais vécu et j'ai aussi écrit au Maire. J'ai eu rapidement un RDV avec le Maire, la DRH et le chef de cabinet qui m'ont écouté, posé des questions, « pourquoi n'as-tu jamais porté plainte ? » « Pourquoi n'as-tu jamais rien dit » « as-tu des preuves »

Non je n'ai pas de preuves mais des témoins du harcèlement moral oui, j'ai cité 3 noms. Je suis sortie vidée et me sentant coupable de ce qui m'est arrivé

J'ai su qu'il a été colporter des rumeurs sur moi car un de mes collègues est venu me voir un jour puisque des rumeurs circulaient sur nous en Mairie, heureusement je connaissais sa femme et elle n'a rien cru, ces rumeurs venaient de mon chef ainsi il se protégeait en m'accusant d'être une fille facile

Le Maire a fait un signalement au Procureur et une semaine plus tard, l'affaire a été classée sans suite pour prescription et il n'y a eu aucune sanction contre cet individu qui travaille toujours en Mairie.

Le chef de cabinet m'a appelé sur mon poste de travail et m'a conseillé de garder toute cette histoire pour moi car mon ancien chef pouvait maintenant porter plainte pour diffamation Je me sens trahie par ma hiérarchie qui met à l'honneur ce brave homme dans le magazine municipal.

Non seulement lui n'a pas été sanctionné par la Direction, mais je me suis vu refuser plusieurs demandes de changement de service et de postes à 80%, ce qui est pour moi une sanction déguisée d'avoir osé dénoncer les agissements de mon chef,

Ma question est :

- A t-on le droit de me demander de me taire au sein de la Mairie ?

Lui laissant ainsi le champ libre puisque je sais ne pas être sa seule victime, je suis par contre la seule à l'avoir dénoncé

- Ai-je le droit d'en discuter sur Facebook sans citer son nom bien sûr?

- Peut-il vraiment déposer plainte pour diffamation alors que le procureur déclare ne pas remettre en cause la véracité des faits.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire et de l'aide que vous pourrez m'apporter en espérant vivement que ça pourra aussi aider d'autres victimes à dénoncer leur harceleur.

Par **Visiteur**, le **07/01/2017 à 19:04**

Bonjour Marie-France,

Non on a pas le droit de vous demander de vous taire.

Connaissez vous d'autres victimes en colère.?

Eviter d'en faire état sur Facebook, c'est souvent dangereux.

Après tout cela, il ne vous reste aucun élément de preuve ?

Par **mariefrance59200**, le **08/01/2017 à 11:20**

Bonjour,

Non je n'ai pas de preuves du harcèlement sexuel, à l'époque j'étais sous médicaments et n'ai pas eu la présence d'esprit d'en garder, j'avais tellement honte et peur de la réputation qu'on allait avoir de moi que j'ai tout supprimé les mails mais j'ai des collègues témoins du harcèlement moral, mon problème est que les faits datent et je n'ai plus la possibilité de porter plainte.

Une collègue qui a aussi été victime ne veut rien dire car elle n'a rien raconté à son nouveau conjoint et je pense surtout qu'elle a négocié ses nouvelles conditions avec l'ancien DGS

J'ai eu besoin de trop de temps pour me reconstruire ( enfin si on veut je suis toujours mal)mais maintenant que je serais capable d'agir, je suis arrêté par la prescription.

Mon but est de m'en sortir, arrêter de taire ce lourd fardeau qui me fait encore souffrir, j'ai besoin d'extérioriser et j'aimerais aider, allerter les autres femmes puisqu'il reste responsable de service et a toujours des femmes sous ses ordres.

Je veux pas être responsable si cela arrive à une autre femme

Comment allerter sans être sanctionnée plus que je ne le suis déjà ?

Deux autres collègues ont été victimes de harcèlement moral de la part de leur responsable de service, mon collègue s'est suicidé, pour minimiser les choses, on nous a alors dit qu'il avait des problèmes de couple sauf que sa collègue est célibataire elle a été hospitalisée et est en arrêt depuis plus de 3 ans...

Certes le Maire ne cautionne pas mais aucune sanction, les harceleurs gardent leur poste de responsable, on bouge simplement les victimes de harcèlement dans un autre service qui se voient en plus refuser toutes leurs demandes :

Je suis la seule maman à qui on refuse son 80 % alors que ma fille est la plus jeune de tous les enfants de la Mairie.

Mes autres collègues changent de service, gardent leur 80 %, ne travaille pas le samedi , ni le dimanche pour les élections alors que moi je dois rester dans un service avec des contraintes d'horaires importantes.

Pour raisons d'élections présidentielles et législatives, On m'a prévenue que des congés entre avril et juin seraient refusés.

Je précise que je suis un simple catégorie C donc un exécutant.

On veut bien faire passer le message, il faut se taire en Mairie ou on est sur liste rouge et on le paye !

Je suis fatiguée, mes collègues au courant me disent de démissionner, chercher ailleurs. Ces sanctions déguisées me blessent énormément mais partir c'est une fois de plus être victime !